

## **Dossier de presse**

- **Sûreté Nucléaire : Zones d'ombre dans la perestroïka**
- **Fiche 1 : Filtres à sable**
- **Fiche 2 : Accidents de dilution**
- **Fiche 3 : La Direction de l'Équipement en cause**

**PARIS, le 8 Octobre 1990**

# SURETE NUCLEAIRE

## Zones d'ombre dans la Perestroïka

La CFDT agit depuis de nombreuses années pour que la démocratie ait plus de place sur les sujets qui touchent le Nucléaire en FRANCE.

Le rapport "Rouvillois", que la CFDT a rendu public en Mars 1990, soulignait que la clé du redémarrage du Nucléaire dans le monde "résidait dans la réponse apportée aux problèmes de sûreté et d'environnement" rappelant la nécessité de "ne pas sous-estimer la lenteur des prises de conscience dans l'opinion publique".

Une conclusion en découle clairement : "Les Pouvoirs Publics doivent, sans attendre les situations de crise, s'engager davantage dans une politique systématique d'information du public".

Des anomalies affectant la sûreté et l'information ont marqué ces dernières semaines :

- 1 - Le 27 Août 1990, EDF annonce que des anomalies de montage ont été découvertes dans six centrales. Ces anomalies concernent un système mis en place pour éviter les surpressions dans l'enceinte de confinement, en cas d'accident majeur.  
 Cette information, communiquée par EDF, est tronquée, car au-delà de cette anomalie de montage, c'est toute la conception de ces filtres qui doit être revue pour les rendre véritablement opérationnels. (voir fiche 1)
- 2 - Le 27 Septembre 1990, EDF révèle à la presse une nouvelle anomalie de montage qui concerne, cette fois, un équipement de filtration de l'eau du circuit primaire, en cas d'accident majeur. Cette anomalie, qui concerne toutes les centrales 1300 MW, a été détectée en Janvier 1990 à la centrale de Golfech. Il aura fallu neuf mois et l'indiscrétion d'un chef de centrale pour que l'information soit rendue publique.
- 3 - Au Printemps 1990, des études de sûreté post Tchernobyl font apparaître un risque d'accident de réactivité pouvant entraîner des conséquences graves sur le combustible, allant jusqu'à la fusion de l'uranium. Ce risque inacceptable a contraint les organismes de sûreté et EDF à faire une modification en extrême urgence sur toutes les centrales du parc. Si l'information interne a été quasiment nulle, le public, lui, n'en a eu aucune connaissance. (Voir fiche 2)

Au travers de ces trois exemples, nous avons la démonstration, une fois encore, que la transparence réelle n'est pas de mise dans le domaine du nucléaire. La confiance de l'opinion ne peut être acquise que dans la mesure où les décisions qui concernent la sûreté sont prises avec impartialité et dans la transparence la plus totale. Ces conditions, qui ne sont toujours pas remplies, amènent, à juste titre, l'opinion à avoir une défiance envers les informations touchant au Nucléaire, créant ainsi un terrain propice à des comportements irrationnels.

Face à la pression des Pouvoirs Publics et aux révélations faites par notre Fédération en 1989, la Direction de la Production Transport EDF a entrepris une réflexion dans le but d'améliorer la qualité et le niveau de sûreté des installations. Cette réflexion est, à son terme et est formalisée par un volumineux rapport "d'orientations". Ce rapport a été transmis aux autorités de sûreté.

Il comporte des points positifs :

des mesures vont être prises dans le but :

- 1 - de raccourcir les lignes hiérarchiques,
- 2 - de réduire la parcellisation des tâches,
- 3 - de renforcer les contrôles techniques.

Ces mesures sont nécessaires pour responsabiliser et remotiver le personnel.

D'autres points nous apparaissent négatifs, notamment :

l'organisation de la qualité n'est pas fondamentalement remise en cause. C'est pourtant une des principales sources de difficultés, en particulier par une gestion paperassière de la qualité et de la sûreté au détriment de l'action sur le "terrain".

Ce rapport traduit un changement de politique industrielle augmentant la part de travaux de maintenance aux prestataires extérieurs.

Nous condamnons l'abandon de l'exécution de la maintenance par l'entreprise.

Nous demandons que le personnel EDF maintienne ses compétences techniques par l'exécution du geste professionnel, afin qu'EDF puisse maîtriser la maintenance de ses installations.

Nous demandons :

- la limitation de la "sous-traitance en cascade" et le recours massif aux intérimaires,
- un contrôle des compétences et des qualifications des entreprises prestataires afin de pouvoir garantir la qualité des interventions.

Ces mesures, pour la FGE-CFDT, sont indispensables pour la maîtrise technique des installations.

## LES FILTRES A SABLE

Pour maîtriser la pression dans l'enceinte de confinement des réacteurs en cas d'incident majeur, EDF a installé un système de décompression comportant des filtres à sable pour limiter au maximum les rejets radioactifs dans l'environnement.

Le 22 Août 1990, une anomalie significative de montage a été découverte à la Centrale de Tricastin.

La Direction de l'Équipement d'EDF a immédiatement effectué un contrôle sur l'ensemble des centrales. Six tranches étaient concernées par cette anomalie, et les réparations ont été effectuées.

Pour autant, la Fédération Gaz-Electricité CFDT ne considère pas le problème totalement réglé.

Deux points restant particulièrement inquiétants :

- 1- Il existe en cas d'utilisation de ce filtre un risque de combustion explosive, dans le filtre, ou dans sa tuyauterie, d'un mélange riche en hydrogène, qui n'aurait pas brûlé dans l'enceinte de confinement.
- 2- Les effets consécutifs à la mise en service du filtre sur l'aspect des doses de radioactivité du site et l'habitabilité des locaux poseraient de graves problèmes compte tenu des débits de dose qui en résulteraient.

La Fédération CFDT estime que des modifications importantes sont nécessaires pour que ces filtres puissent être jugés opérationnels. Dans l'état actuel, il est peu probable qu'en cas d'accident majeur, la décision de leur utilisation puisse être prise.

- L'Union Départementale du Tarn et Garonne, en Commission de Sécurité de la Commission Locale d'Information, a posé le problème, depuis plus d'un an, et n'a toujours pas obtenu de réponse satisfaisante à ses questions : il lui avait été promis, par le Préfet, que les filtres à sable seraient pleinement opérationnels avant le chargement du combustible. Ce dernier a eu lieu il y a à peu près un an.

## ACCIDENTS DE DILUTION

- 1 - En 1986, suite à l'accident de Tchernobyl, des études ont été engagées pour revoir les analyses sur les accidents de réactivité.
- 2 - Les études ont porté entre autres sur les dilutions involontaires de l'eau borée du circuit primaire ; parmi celles-ci, une séquence pouvant conduire à l'introduction d'un paquet d'eau pure dans le coeur a été identifiée. Elle fait suite à la perte des alimentations électriques principales de la tranche au cours d'une opération de dilution avant divergence.
- 3 - Ceci donnerait lieu à une divergence incontrôlée et si beaucoup d'incertitudes subsistent en l'état actuel des connaissances, on ne peut pas exclure des pics de puissance allant jusqu'à 180 fois la puissance nominale. Dans ces conditions, personne ne peut garantir la tenue de la cuve et même de l'enceinte de confinement et il est très difficile de prévoir les conséquences en matière de rejets.
- 4 - D'après les résultats des études probabilistes début 90, la probabilité d'un tel accident était de quelques pour 10000 par réacteur-an, c'est-à-dire 1 ou 2 % par an sur l'ensemble du parc d'EDF (soit environ 10 fois plus que l'ensemble du risque de fusion du coeur du aux autres accidents identifiés). Le SCSIN a été informé dès cette époque.
- 5 - Dès la prise de conscience de cette probabilité (faible mais importante en valeur relative) au premier trimestre 1990 et sans attendre les résultats des études complémentaires, EDF a entrepris en urgence maximum de définir un automatisme antidilution qui doit permettre de gagner un facteur 100 à 1 000 sur la probabilité d'un tel accident (c'est le chiffre pris en compte dans les résultats globaux rendus publics en juin 1990). Les premières mises en place devaient avoir lieu en septembre.
- 6 - En attendant, EDF a défini des modifications urgentes des procédures de conduite qui sont en place sur les tranches et permettent de gagner un facteur 10 ou un peu plus sur le risque initial.
- 7 - Par ailleurs, si l'automatisme répond au risque identifié, il n'est pas exclu que d'autres cas analogues, (de probabilité similaire ou plus faible) existent et une vérification systématique sur les risques de dilution à l'arrêt est engagée.
- 8 - Enfin, ce risque étant lié à la conception Westinghouse, les autorités de sûreté américaines et allemandes ont été informées par les français dès juin 1990.

## LA DIRECTION DE L'EQUIPEMENT EN CAUSE

Suite aux récentes anomalies de montage survenues dans les centrales (filtres EAS - RIS), la Direction de l'Équipement a été mise en cause. La CFDT a estimé l'événement suffisamment sérieux pour interpeller ouvertement la Direction de l'Équipement.

Au-delà des malfaçons mises en évidence, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de réagir et d'agir.

Cet incident met en évidence des situations qui échappent au système assurance qualité. Les moyens ne sont pas toujours pris pour régulariser rapidement les non conformités.

Tout ceci est pour la FGE-CFDT le résultat d'un dysfonctionnement certain. Le principe de ces incidents est inacceptable quand il s'agit notamment d'installations nucléaires.

Pour la CFDT, il faut rechercher les causes du côté de l'organisation, des conditions et méthodes de travail, des moyens mis à disposition pour travailler. Depuis plusieurs années la CFDT a tiré la sonnette d'alarme sur les conséquences prévisibles d'un certain nombre de décisions prises par la Direction :

- les plannings irréalistes au détriment de la qualité du travail,
- le manque d'exigence et de fermeté vis à vis des constructeurs,
- des moyens insuffisants et en régression,
- des méthodes pour contrôler les entreprises insuffisantes,
- des conditions de travail inadaptées,
- l'assurance qualité papier au détriment de l'assurance qualité terrain, conduisant de plus à une perte de compétence,
- des relations hiérarchiques anormalement confuses qui déresponsabilisent les agents et donc les démotivent.

La CFDT exige que la Direction de l'Équipement engage une expertise et un examen des organisations du travail.

Dans ce contexte nous rappelons que l'EDF a toutes ses responsabilités mais qu'il incombe également d'analyser celles qui reviendraient aux entreprises titulaires de contrats et à leurs sous traitants. Rappelons que celles-ci sont contractuellement chargées de fournir une prestation de qualité.

La CFDT Equipement mène l'action avec le personnel pour construire un bureau d'ingénierie EDF compétent et disposant d'une organisation et de moyens satisfaisants pour remplir sa mission de service public dans un secteur d'activité où la sûreté, la qualité, la fiabilité sont des facteurs essentiels.

---

POUR REDUIRE LA VULNERABILITE DU PARC NUCLEAIRE FRANCAIS

---

Il s'agit d'une priorité essentielle de notre politique énergétique. Plusieurs types d'actions doivent y contribuer, sur les plans humain, technique, institutionnel.

- Améliorer la sûreté d'exploitation des centrales existantes :

- . réorganisation en profondeur du travail dans les centrales nucléaires, meilleure insertion des équipes exploitantes dans leur environnement humain interne et externe à l'entreprise ;
- . amélioration des conditions techniques de l'intervention humaine, amélioration du matériel pour garantir en première étape les performances de sûreté publiquement annoncées au printemps dernier.

- Améliorer la qualité et la crédibilité de l'organisation de sûreté :

- . au plan national, le Service Central doit passer sous la seule tutelle d'un Ministère de l'Environnement fort, le Conseil Supérieur doit devenir un véritable lieu de dialogue, le Collège de la prévention des risques technologiques et l'Office parlementaire doivent voir leurs moyens d'enquête et d'étude largement accrus ;
  - . au plan local, toutes les Commissions Locales d'Information doivent être dotées de moyens leur permettant d'assurer un dialogue pluraliste, suivi et constructif, tandis que dans toute entreprise les CHS-CT devraient voir leur attributions étendues aux pollutions et risques produits par l'entreprise vers son milieu extérieur.
- Mener à bien et perpétuer la concertation engagée sur la gestion des combustibles usés et des déchets nucléaires :
- . il importe d'assurer la transparence technique et politique de tout le processus de décision qui vise l'enfouissement des déchets du retraitement et qui implique sans délai un approfondissement des recherches dans plusieurs directions : enfouissement, entreposage de longue durée avant et après retraitement, reprise des déchets anciens, retraitement poussé.
  - . à l'issue de l'actuelle année de réflexion, une commission nationale spécifique, multidisciplinaire et pluraliste, devra être mise en place à cette fin.

- Economiser l'électricité et diversifier sa production :

- . On se saurait oublier que les décisions concernant la sûreté résultent d'une évaluation coût/avantages : les marges de sûreté nécessaires ne peuvent être ménagées sans disposer d'un suréquipement en moyens de production d'électricité non nucléaires qui permettent de réduire le poids sur l'exploitant de la contrainte de production.

Que ce soit pour faire face à faible coût dès les prochains hivers à des manques d'hydraulicité ou à des défauts génériques sur le parc nucléaire, ou encore pour réduire le défaut de production en cas de "panne nucléaire", de tels moyens modernes doivent être construits sans délai.

Cela doit venir en complément d'un effort important, à engager, d'utilisation plus rationnelle de l'électricité afin de réduire les pointes de consommation d'hiver. On prépare ainsi pour l'avenir un parc plus équilibré à la fois économiquement et pour mieux faire face aux aléas :

- . le développement de l'autoproduction d'électricité et de la cogénération, avec ou sans la participation d'EdF, doit être fortement incité
- . le potentiel de production hydraulique doit être accru ;
- . un second prototype à charbon à lit fluidisé (250 Mw à Gardanne) et des prototypes à gaz à cycle combiné (Bretagne, St-Laurent des Eau...) doivent être très rapidement engagés ;
- . la commande effective de CIVAUX 1 doit être débattue à l'Assemblée Nationale à l'issue des travaux du Groupe de Prospective Energie du Plan, tout comme la prise en compte dans les projets d'investissement d'EdF des besoins européens en électricité de base : réduire la vulnérabilité de notre approvisionnement en électricité comme de celui de l'Europe requiert la diversification du "parc européen" dans chacune de ses grandes zones.